

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 6

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

17/09/2021

Date d'affichage

27/09/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

11/10/2021

et publication du :

11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Beaulieu, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

**Etaient présents :**

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

**Procurations :**

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

**Etait absent :**

M. JOPPART Eric

**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

**Numéro interne de l'acte : DEL04\_07102021****Objet : Extension réseau assainissement Lotissement Les Dolmens au quartier Saint-Jean :  
Convention Commune/ADIS SA HLM**

Le Maire rappelle la délibération DEL07\_26022021, du 26 février 2021, décidant l'extension du réseau d'assainissement au quartier Saint-Jean pour le projet ADIS de construction de 10 villas individuelles "Les Dolmens".

La participation communale est d'environ 38 500 €.

Après discussion, ADIS s'engage à prendre à sa charge 25 000 € sur la part communale.

Il convient de faire une convention avec ADIS pour solliciter sa participation.

Le Maire présente au Conseil le projet de convention.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet de convention entre la Commune de BEAULIEU et ADIS SA HLM pour solliciter la participation de ADIS SA HLM à hauteur de 25 000 € concernant l'extension du réseau d'assainissement au quartier Saint-Jean pour le projet "Les Dolmens" ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

